

FICHES PRATIQUES

AERO – 0109/0

Référentiels	ISO 9001 : 2015	ISO 14001 : 2015	45001 : 2018	EN 9100 : 2016
§	8.5.1	/	/	8.1.3

Problème posé

Que doit-on comprendre dans la notion « sécurité du produit » dans l'EN9100:2016 ?

Dans le Système de Management de la Qualité, quels sont les dispositifs à considérer dans le cadre de la sécurité produit ?

Réponse

Préambule :

La sécurité des personnes embarquées et survolées, la sûreté des aéronefs et des installations aéroportuaires et la réduction des dégâts environnementaux sont les 3 grands axes stratégiques des réglementations dans l'Aviation Civile Internationale (OACI).

LE CONCEPT DE SÉCURITÉ (source OACI – Guide doc 9859 édition 2006)

Pour comprendre ce qu'est la gestion de la sécurité, il est nécessaire d'examiner ce que l'on entend par « sécurité ». Selon le point de vue que l'on adopte, le concept de sécurité aérienne peut prendre différentes acceptations, notamment :

- a) zéro accident (ou incident grave), un point de vue largement partagé par les voyageurs ;
- b) l'absence de danger ou de risque, c'est-à-dire de facteurs qui causent ou risquent de causer des dommages ;
- c) l'attitude du personnel face à des actes et situations dangereux (reflet d'une culture d'entreprise « Valorisant la sécurité ») ;
- d) la mesure dans laquelle les risques inhérents à l'aviation sont « acceptables » ;
- e) le processus d'identification des dangers et de gestion des risques ;
- f) la limitation des pertes dues aux accidents (pertes humaines, pertes matérielles et dégâts à l'environnement).

Il est souhaitable d'éliminer entièrement les accidents (et incidents graves), mais un taux de sécurité de 100 % n'est pas un objectif réalisable. Malgré tous les efforts consentis pour éviter les défaillances et les erreurs, il s'en produira toujours. Aucune activité humaine ni aucun système créé par l'homme ne peut être garanti comme absolument sûr, c'est-à-dire exempt de risques. La notion de sécurité est relative, les risques inhérents étant acceptables dans un système « sûr ».

La sécurité est de plus en plus considérée sous l'angle de la gestion des risques.

L'EN9100 :2016 amène donc comme définition à la gestion de la sécurité du produit (3.4) : ***l'état dans lequel un produit est apte à fonctionner selon les paramètres définis ou l'usage prévu sans présenter de risque inacceptable de dommage pour les personnes ou pour les biens.***

La norme EN9100 :2016 exige que ***l'organisme doit planifier, mettre en œuvre et maîtriser des processus permettant d'assurer la sécurité du produit, pendant toute la durée de son cycle de vie, de façon appropriée à l'organisme et au produit.***

Au travers des dispositions mises en œuvre dans l'organisme celles-ci pourra donc démontrer de sa contribution à la sécurité des vols.

Ces dispositions, notamment, devant être retrouvées dans le Système de Management de la Qualité de l'organisme, ainsi :

- Prendre en considération la sécurité du produit et des personnes dans les exigences relatives aux produits et services ;
- Identification des exigences spéciales associées aux produits et/ou aux services ;
- Evaluation des dangers et gestion des risques associés aux produits et/ou aux services (voir 8.1.1) ;
- Gestion des obsolescences matières, composants etc.;
- Identification des risques liés à l'intégration la présence fortuite et/ou indésirable dans le produit de corps étrangers (Foreign Object Debris / Damage – FOD) ;
- Sensibilisation / formation des personnes effectuant un travail sous le contrôle de l'organisme (y compris les prestataires externes) :
 - o A la contribution à la conformité du produit ou du service ;
 - o A la contribution à la sécurité du produit ;
 - o A l'importance d'un comportement éthique (voir 7.3 et FP 110) ;
- Mise en place de dispositifs de prévention de pièces contrefaites (voir 8.1.4);
- Mise en œuvre d'actions visant à prévenir l'erreur humaine (voir 8.5.1 g) ;
- Traitement des causes racines des non-conformités y compris liées aux facteurs humains (voir 10.2.1 b)
- Mise en place de démarches types :
 - o Retour d'expérience ; Lesson learned (voir 7.1.6),
 - o Veille sur les événements pouvant affecter la sécurité via les instances réglementaires de l'Aviation Civile (OACI, FAA, EASA, DGAC, OSAC etc.)

Mot(s) clé(s) : Sécurité du produit ; risque ; danger ; facteurs humains ; erreur ; sensibilisation ; FOD ; produit ; service ; non-conformité

Date de création : 01/06/2018

Date de modification : /